

Loi n° 81-736 du 4 août 1981 PORTANT AMNISTIE. —

Section 1 : Amnistie en raison de la nature de l'infraction

Complotisme et Survivalisme

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	05/08/1981
Juridiction / Nature	LOI
NOR / Numéro	81-736
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000517004

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] 4° Infractions commises en relation avec des élections de toutes sortes ou avec des incidents d'ordre politique ou social survenus en France, à condition que ces infractions n'aient pas entraîné la mort [...] articles 70 (1°, 2°, 3°) et 71 à 85 du code pénal, commises en relation avec toute entreprise tendant à entraver l'exercice de l'autorité de l'Etat, à condition que ces infractions n'aient pas entraîné la mort [...]

[...] maintien de l'ordre hors de la métropole ou par l'effet d'actes de terrorisme ; 3° Déportés résistants ou politiques et internés résistants ou politiques ; 4° Résistants dont l'un des ascendants est mort [...]

[...] maladie et maternité institué par la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 modifiée, soit au titre des régimes d'assurance vieillesse visés au chapitre III du titre Ier du livre VIII du code de la sécurité sociale [...] vertu des textes pris en application de la loi précitée du 12 juillet 1966 modifiée ainsi que des dispositions du chapitre III du titre V du livre Ier et de l'article L. 665 du code de la sécurité sociale [...]

RÉFÉRENCE

LOI 81-736 du 5 août 1981, « Loi n° 81-736 du 4 août 1981 PORTANT AMNISTIE. – Section 1 : Amnistie en raison de la nature de l'infraction ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000517004> (consulté le 29 août 2026).